

Frontex 2026-2027 : ce que révèle la nouvelle stratégie migratoire européenne pour le Maghreb

Analyse critique du rapport prospectif
Frontex 2026-2027, sur les nouvelles orientations de la
politique migratoire européenne et leurs implications
pour le Maroc, la Tunisie et l'ensemble du Maghreb

Hassan Bentaleb

Juin 2026



Résumé exécutif

Le texte analyse le rapport prospectif 2026-2027 de Frontex comme un document qui ne se contente pas de décrire les risques migratoires, mais qui justifie une nouvelle étape de la politique européenne d'externalisation des contrôles. Alors même que les franchissements irréguliers atteignent leur niveau le plus bas depuis 2021, Frontex présente la situation comme nécessitant davantage de surveillance, davantage de données et davantage de contrôle. Le texte soutient que l'agence produit aussi un discours d'auto-justification budgétaire, son budget étant passé de 143 millions d'euros en 2015 à plus de 845 millions en 2024.

L'analyse met ensuite l'accent sur deux instruments centraux : l'Entry/Exit System (EES) et l'ETIAS. L'EES transforme la frontière en un registre numérique permanent des passages, avec collecte de données biographiques et biométriques, tandis que l'ETIAS impose une autorisation préalable de voyage pour les ressortissants de pays exemptés de visa. Ensemble, ces dispositifs construisent une "frontière de données" qui commence avant le voyage, se prolonge pendant le séjour et reste active après le départ.

Le texte insiste aussi sur les effets sociaux et géopolitiques de ces outils. Ils risquent de pénaliser particulièrement les voyageurs du Sud global, notamment ceux dont l'historique migratoire est fragile ou qui disposent de peu d'accès au numérique et aux circuits administratifs. Pour le Maghreb, et indirectement pour le Maroc, le rapport révèle une place croissante dans la stratégie européenne de gestion à distance des mobilités, avec un rôle accru de zone tampon et de partenaire de contrôle migratoire.

Insights clés

- La baisse des franchissements irréguliers ne réduit pas la logique de durcissement ; elle la renforce par une rhétorique du risque.
- L'EES et l'ETIAS ne sont pas seulement techniques : ils transforment la mobilité en dossier permanent et cumulatif.
- Le système crée une mobilité à deux vitesses, favorable aux voyageurs déjà bien dotés en capital de mobilité.
- Les voyageurs du Sud global supportent un coût disproportionné en termes de contrôles, délais et refus potentiels.
- Le Maghreb est de plus en plus pensé comme un espace de régulation externe de la frontière européenne.
- Le texte souligne enfin que l'externalisation migratoire européenne dépendra de plus en plus de la coopération des pays nord-africains.

Introduction

Depuis plusieurs années, la politique migratoire européenne connaît une transformation profonde. Face à la montée des préoccupations sécuritaires, aux pressions électorales internes et aux difficultés persistantes d'exécution des mesures d'éloignement, l'Union européenne s'oriente progressivement vers un modèle de gestion des migrations fondé sur l'externalisation des contrôles migratoires. Cette évolution ne se limite plus au renforcement des frontières extérieures de l'espace Schengen. Elle repose désormais sur une stratégie plus ambitieuse consistant à déplacer une partie de la gestion des flux migratoires au-delà même des frontières européennes, à travers des partenariats renforcés avec les pays tiers, la multiplication des accords de réadmission et le développement de centres de retour hors du territoire de l'Union.

Le récent rapport prospectif de Frontex pour la période 2026-2027 constitue à cet égard un document particulièrement révélateur. Au-delà de l'évaluation des risques migratoires, il offre un aperçu des nouvelles orientations stratégiques de l'Union européenne en matière de contrôle des mobilités. L'analyse de ce rapport permet de mieux comprendre les logiques qui structurent aujourd'hui la gouvernance migratoire européenne, les instruments mobilisés pour réduire les arrivées irrégulières ainsi que les conséquences potentielles de cette nouvelle doctrine pour les pays partenaires de l'Union.

Avant de commencer : lire entre les lignes du rapport Frontex

Le rapport annuel d'analyse des risques de Frontex 2026/2027 est un document institutionnel produit par une agence dont le mandat est la protection des frontières extérieures de l'Union européenne. Le lire en cherchant simplement ce qu'il dit serait insuffisant. Il faut aussi lire ce qu'il ne dit

pas — et la façon dont il cadre les questions qu'il pose.

Le document s'ouvre sur une bonne nouvelle : les franchissements irréguliers ont atteint leur niveau le plus bas depuis 2021, avec une baisse supplémentaire de 40 % au premier trimestre 2026. Mais le directeur exécutif de Frontex s'empresse d'ajouter que « les chiffres et le risque ne reflètent plus la même réalité ». Traduction : même quand tout va mieux, il faut continuer à renforcer les contrôles.

Ce raisonnement mérite d'être nommé pour ce qu'il est : une logique institutionnelle d'auto-justification. Une agence dont le budget a été multiplié par dix en dix ans — de 143 millions d'euros en 2015 à plus de 845 millions en 2024 — a structurellement intérêt à décrire un environnement de risques croissants, même lorsque les indicateurs concrets s'améliorent. Le rapport de Frontex n'est donc pas seulement une analyse — c'est aussi un plaidoyer budgétaire.

Cela dit, les faits qu'il décrit sont réels. L'EES et l'ETIAS vont entrer en vigueur. Leurs conséquences seront concrètes. Et pour les voyageurs issus du Sud global, elles seront profondes.

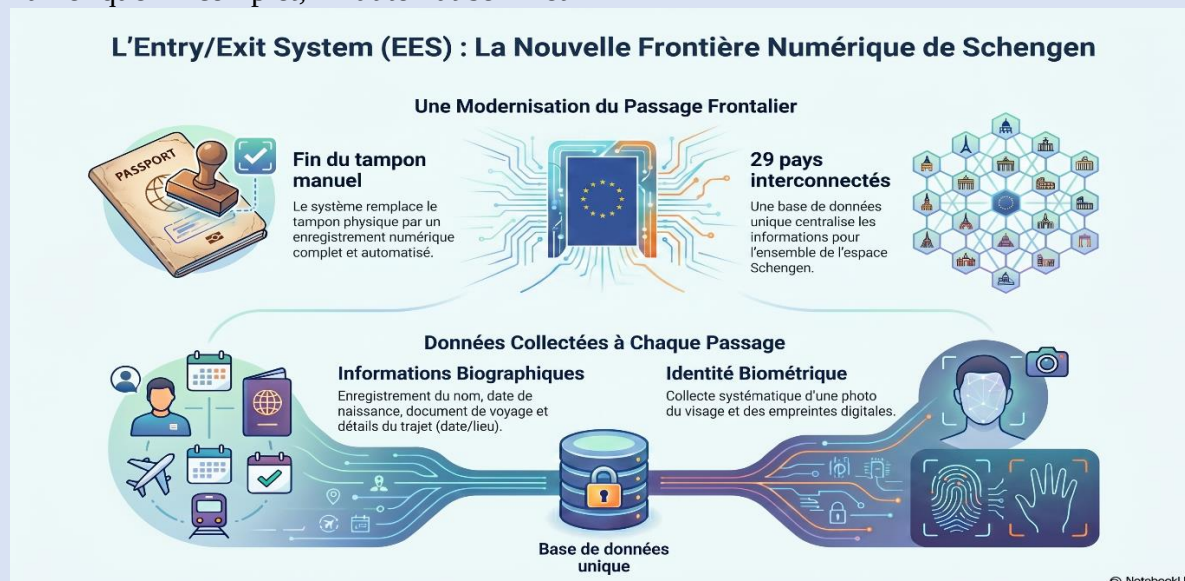
1. L'EES expliqué simplement : un registre permanent de vos passages en Europe

Ce que c'est

L'Entry/Exit System — système d'entrée/sortie — est une base de données européenne centralisée qui enregistrera, à chaque passage d'une frontière extérieure Schengen, les informations biométriques et biographiques des ressortissants de pays tiers. Concrètement : votre nom, votre date de naissance, votre document de voyage, la date et le lieu d'entrée, la date et le lieu de sortie, et une photo de votre visage ainsi que vos empreintes digitales.

Ce système remplace le tampon manuel dans le passeport par un enregistrement numérique complet, automatisé et

interconnecté entre les 29 pays de l'espace Schengen.



Pourquoi l'Europe le justifie

L'argument officiel est simple : les timbres dans les passeports sont facilement falsifiables, difficiles à vérifier rapidement et ne permettent pas de détecter automatiquement les personnes qui restent au-delà de la durée autorisée. L'EES résoudrait ces trois problèmes en rendant chaque passage traçable en temps réel.

Ce que cela change concrètement pour un voyageur du Sud global

Pour un touriste marocain, sénégalais, ivoirien ou philippin qui se rend en Europe avec un visa de court séjour de 90 jours, voici ce que l'EES change :

Premier changement — La fin de l'ambiguïté sur la durée du séjour.

Aujourd'hui, un voyageur qui reste quelques jours de trop en Europe est dans une zone grise difficile à détecter — les contrôles aux frontières intérieures Schengen n'existent plus, et les timbres dans le passeport ne sont pas toujours vérifiés à la sortie. Avec l'EES, le dépassement est détecté automatiquement au moment de quitter l'espace Schengen, et cette information est

enregistrée dans le dossier du voyageur. Elle pourra être consultée lors d'une demande de visa ultérieure.

Deuxième changement — La constitution d'un historique numérique permanent.

Chaque entrée et chaque sortie seront enregistrées et conservées. Ce dossier de mobilité deviendra consultable lors de futures demandes de visa. Un voyageur ayant un historique de séjours respectés aura une position plus solide. Un voyageur ayant un dépassement enregistré — même minime, même involontaire — aura un dossier affaibli.

Troisième changement — La collecte biométrique systématique.

L'EES impose la collecte des empreintes digitales et d'une photo du visage à chaque voyageur de pays tiers à chaque premier passage. Pour de nombreux voyageurs du Sud global, cette procédure est déjà associée à une expérience de contrôle humiliante dans les consulats et aux frontières. L'EES la généralise et la systématise, sans que le consentement soit une option.

Quatrième changement — L'allongement des temps de passage. La

Commission européenne elle-même a reconnu que l'EES allongera significativement les temps de traitement aux frontières pendant la phase de déploiement. Le World Travel and Tourism Council a estimé que jusqu'à 41 millions d'arrivées en Europe pourraient être affectées par des files d'attente. Pour les voyageurs du Sud global qui arrivent dans des aéroports déjà saturés, cela signifie des heures supplémentaires de contrôle.

2. L'ETIAS expliqué simplement : l'autorisation préalable pour les pays exemptés de visa

Ce que c'est

L'European Travel Information and Authorisation System est un système d'autorisation de voyage électronique, similaire à l'ESTA américain ou à l'eTA canadienne. Il s'appliquera aux ressortissants de pays qui n'ont pas besoin de visa pour entrer dans l'espace Schengen — comme les Ukrainiens, les Géorgiens, les Albanais, les ressortissants de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est, et depuis les accords récents, de plusieurs pays africains.

L'ETIAS n'est pas un visa. C'est une vérification préalable — un contrôle avant le voyage qui interroge des bases de données de sécurité et d'immigration pour évaluer si la personne présente des risques avant qu'elle ne monte dans l'avion.



Ce que cela change concrètement

Pour les ressortissants concernés, l'ETIAS crée une étape supplémentaire entre l'intention de voyager et le voyage lui-même. La demande se fait en ligne, coûte sept euros pour les adultes, et est en théorie automatisée et rapide dans la majorité des cas. Mais plusieurs aspects méritent une lecture critique.

Premier aspect — Le refus sans explication. L'ETIAS peut refuser une autorisation ou l'émettre avec une « validité limitée » sans que les raisons soient nécessairement communiquées au demandeur. Les critères d'évaluation incluent des vérifications croisées avec des bases de données d'Interpol, le SIS, Europol et d'autres systèmes. Un voyageur dont le nom ressemble à celui d'une personne signalée, ou dont l'historique de voyages présente une anomalie selon les

algorithmes, peut se voir refuser une autorisation sans comprendre pourquoi.

Deuxième aspect — La dépendance à l'infrastructure numérique. Faire une demande d'ETIAS suppose d'avoir accès à internet, d'avoir une carte de crédit ou de débit internationale pour payer les sept euros, et de disposer d'une adresse e-mail. Ces conditions, évidentes pour un voyageur européen ou nord-américain, ne le sont pas pour des millions de potentiels voyageurs du Sud global dont l'accès aux services financiers numériques reste limité.

Troisième aspect — Les faux sites et l'arnaque. Frontex lui-même alerte dans son rapport sur la prolifération de faux sites de demande d'ETIAS qui prennent beaucoup plus que sept euros à des candidats qui ne savent pas où faire leur demande officielle. Ce risque est structurellement plus élevé pour les voyageurs du Sud global qui ont moins accès à des informations fiables dans leurs langues locales.

3. Ce que ces deux systèmes construisent ensemble : la frontière de données

Il faut comprendre EES et ETIAS non pas comme deux outils séparés, mais comme les deux composantes d'une même architecture : la frontière numérique européenne.

Jusqu'ici, la frontière européenne était principalement physique — un poste de contrôle, un agent, un passeport. Elle restait largement événementielle : elle existait au moment du passage et disparaissait après.

Avec EES et ETIAS, la frontière devient permanente et prédictive. Elle existe avant le voyage (vérification ETIAS), pendant le voyage (enregistrement EES à l'entrée), pendant le séjour (suivi en temps réel du statut légal), et après le voyage (historique conservé dans les bases de données, consultable pour les futurs voyages). Elle ne

s'efface pas entre les voyages. Elle s'accumule.

Cette architecture produit ce que les chercheurs en études de la mobilité désignent comme un **régime de mobilité à deux vitesses** — dans lequel la fluidité du voyage est directement proportionnelle à la richesse du dossier de mobilité antérieur. Plus vous avez voyagé, plus vous avez un historique positif, plus vos futurs voyages seront fluides. Et inversement.

Pour un ressortissant marocain qui n'a jamais eu de visa européen, l'EES n'a pas d'historique positif à consulter. Chaque voyage est un départ de zéro, évalué par des algorithmes qui ne connaissent pas son contexte, ses raisons de voyager, ni sa situation réelle. Pour un ressortissant français ou allemand, la mobilité est un droit acquis que personne ne remet en question.

4. La logique du « overstay » et ses effets disproportionnés sur le Sud global

L'une des justifications centrales de l'EES est la détection des « overstayers » — les personnes qui restent en Europe au-delà de la durée autorisée par leur visa. Frontex et la Commission européenne présentent ce phénomène comme une menace à contenir.

Quelques faits permettent de contextualiser cette menace.

Premièrement, les estimations disponibles suggèrent qu'une majorité des personnes en situation irrégulière en Europe n'ont pas traversé une frontière clandestinement — elles sont entrées légalement et ont simplement prolongé leur séjour. Autrement dit, une fraction significative des personnes sans papiers en Europe ne sont pas des migrants économiques ayant traversé la Méditerranée : ce sont des voyageurs légaux dont la situation administrative a évolué après l'entrée.

Deuxièmement, les raisons d'un dépassement de séjour sont infiniment diverses. La maladie d'un proche, un vol annulé, une urgence professionnelle, une demande d'asile déposée in extremis après une situation périlleuse dans le pays d'origine. L'EES ne fait pas de distinction entre ces situations : il enregistre un dépassement, point.

Troisièmement, la détection automatique des dépassements ne s'accompagne d'aucun mécanisme automatique de régularisation ou de protection. Elle s'accompagne de sanctions : interdictions de visa, refus futurs d'ETIAS, signalements dans les bases de données. Pour les ressortissants du Sud global qui dépendent déjà d'une procédure de demande de visa longue, coûteuse et incertaine, une entrée négative dans leur dossier EES peut signifier des années sans possibilité de retour légal en Europe.

5. Les effets géopolitiques pour le Maroc et l'Afrique

Pour le Maroc spécifiquement, l'entrée en vigueur de l'EES et de l'ETIAS s'inscrit dans une dynamique géopolitique que les analyses techniques tendent à éluder.

Le Maroc est à la fois un pays de transit migratoire majeur, un partenaire de l'Union européenne sur les questions migratoires, et un pays dont des millions de ressortissants ont des liens familiaux, professionnels et culturels avec l'Europe. Les Marocains résidant à l'étranger sont près de cinq millions de personnes, et leurs transferts de fonds représentent plus de 8 % du PIB national. La mobilité entre le Maroc et l'Europe n'est pas un phénomène marginal — c'est une réalité structurante pour les deux sociétés.

Dans ce contexte, l'EES et l'ETIAS n'affectent pas seulement les touristes occasionnels. Ils affectent les millions de personnes qui voyagent régulièrement entre le Maroc et l'Europe pour des raisons

familiales, économiques ou culturelles. Un père marocain qui rend visite à sa fille installée en France aura désormais ses empreintes digitales enregistrées à chaque passage. Une étudiante marocaine qui fait un stage en Allemagne verra son séjour suivi à la semaine près. Un entrepreneur qui participe à des salons professionnels à Barcelone constituera progressivement un dossier de mobilité que les algorithmes européens consulteront à chaque demande de visa.

Pour l'Afrique subsaharienne, les effets sont potentiellement plus sévères encore. Les ressortissants de pays pour lesquels l'obtention d'un visa européen est déjà une épreuve administrative — délais de plusieurs mois, coûts disproportionnés, taux de refus élevés — verront s'ajouter à ces obstacles une couche supplémentaire de vérification numérique. Et les ressortissants de pays qui bénéficiaient d'une exemption de visa — comme certains pays d'Afrique australe ou d'Afrique de l'Ouest — devront maintenant obtenir une autorisation ETIAS qui peut être refusée sans recours clair.

6. Ce que cela dit sur la conception européenne de la mobilité

En lisant le rapport Frontex et l'architecture EES/ETIAS, une vision se dessine clairement : l'Europe conçoit la mobilité internationale non pas comme un droit dont la restriction doit être justifiée, mais comme un privilège dont l'accès doit être mérité et prouvé.

Dans cette vision, le bon voyageur est celui qui a un historique de comportement conforme — passeports en règle, séjours respectés, demandes honnêtes. Le mauvais voyageur est celui qui dévie de la norme — qu'il soit demandeur d'asile, travailleur migrant en situation précaire, ou simplement quelqu'un dont le dossier présente une irrégularité que les algorithmes ne savent pas interpréter avec nuance.

Ce cadrage est profondément asymétrique. Un ressortissant européen voyageant dans le monde n'a jamais à prouver son intention de rentrer, jamais à constituer un dossier de mobilité, jamais à obtenir une autorisation préalable dans la grande majorité des pays qu'il visite. La réciprocité n'est pas un principe que les systèmes EES et ETIAS reconnaissent.

7. Une frontière qui se resserre, inégalement

L'EES et l'ETIAS sont des instruments techniques. Mais derrière leur technicité se cache une politique : celle de rendre la frontière européenne plus fine, plus précise, plus numérique et plus permanente — sans la rendre plus juste.

Pour les voyageurs d'Europe et d'Amérique du Nord qui disposent déjà d'un historique de mobilité riche, ces systèmes changeront peu de choses. Leur dossier existant plaidera pour eux.

Pour les voyageurs du Sud global — Marocains, Sénégalais, Guinéens, Philippins, Colombiens — qui commencent chaque demande de visa avec un dossier vide ou fragile, EES et ETIAS ajoutent des couches supplémentaires d'évaluation algorithmique dont ils ne maîtrisent ni les critères ni les recours.

La frontière européenne n'est pas en train de disparaître. Elle est en train de se déplacer — des corps vers les données, des postes de contrôle vers les bases de données, des agents vers les algorithmes. Cette transformation ne la rend pas plus humaine. Elle la rend simplement moins visible pour ceux qu'elle inclut, et plus lourde pour ceux qu'elle exclut.

Toutefois, l'externalisation des frontières européennes ne peut être pleinement comprise sans examiner ses implications pour les pays du voisinage sud de l'Union. Si les documents européens présentent

souvent ces États comme de simples partenaires techniques dans la gestion des migrations, ils apparaissent de plus en plus comme des acteurs centraux de la nouvelle architecture migratoire euro-africaine. Le Maghreb, en particulier, occupe une position stratégique à l'intersection des dynamiques migratoires africaines, méditerranéennes et européennes.

Les évolutions observées en Tunisie, en Libye, en Algérie, au Maroc ou encore en Mauritanie montrent que ces pays ne sont plus seulement des espaces de transit. Ils deviennent progressivement des lieux de régulation, de sélection et parfois de rétention des mobilités africaines. L'analyse des éléments contenus dans le rapport Frontex permet ainsi de mettre en lumière la place croissante accordée au Maghreb dans la stratégie européenne de gestion des migrations et les enjeux politiques, sécuritaires et géopolitiques qui en découlent.

8. La Tunisie devient un laboratoire de l'externalisation migratoire

L'un des passages les plus révélateurs concerne la Tunisie.

Le rapport estime que la décision tunisienne de février 2026 interdisant l'accès à la nationalité aux migrants en situation irrégulière et à leurs enfants institutionnalise la marginalisation des populations migrantes. Selon Frontex, cette politique risque de transformer davantage la Tunisie en pays de transit plutôt qu'en pays d'installation.

L'analyse est importante car elle confirme une idée souvent avancée par les chercheurs : les politiques restrictives ne réduisent pas nécessairement les migrations ; elles déplacent les flux.

Autrement dit :

- moins d'intégration ;

- plus de précarité ;
- davantage de mobilité vers l'Europe.

Le rapport souligne explicitement que cette dynamique pourrait maintenir la pression sur les frontières extérieures de l'Union européenne.

9. Le Maroc apparaît indirectement comme partenaire incontournable

Le Maroc n'est pas mentionné dans cet extrait comme pays problématique mais comme acteur stratégique de la gouvernance migratoire euro-africaine.

Le document insiste sur la montée en puissance des politiques d'externalisation et des accords avec les pays tiers.

Cette orientation rejoint directement :

- le Pacte européen sur la migration et l'asile ;
- les discussions sur les centres de retour hors UE ;
- la désignation croissante de certains pays méditerranéens comme « pays sûrs ».

Pour le Maroc, cela signifie que son rôle pourrait évoluer davantage vers celui de partenaire-clé dans la gestion des retours et du contrôle migratoire.

10. La Libye demeure le principal point de passage vers l'Europe

Le rapport est très clair :

La Libye reste aujourd'hui le principal point de transit et de départ vers la Méditerranée centrale.

Les conflits au Soudan, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel continuent d'alimenter des mouvements de population vers l'Afrique du Nord.

Cela signifie que :

- le Maghreb demeure la zone tampon entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe ;
- les crises africaines auront des effets directs sur les pays nord-africains ;
- les politiques migratoires européennes dépendront de plus en plus de la coopération avec les pays maghrébins.

11. Le Sahel devient le principal moteur des futures migrations

Le rapport attire l'attention sur l'instabilité persistante du Sahel.

Plus de 4,2 millions de personnes sont déplacées dans la région, dont environ 550 000 vers la Libye.

Cette donnée est fondamentale pour comprendre l'avenir migratoire du Maghreb.

Contrairement au discours dominant centré sur les départs vers l'Europe, le rapport montre que les premières conséquences des crises sahéliennes sont supportées par les pays africains eux-mêmes :

- Libye ;
- Algérie ;
- Tunisie ;
- Maroc ;
- Mauritanie.

12. L'Europe se referme malgré le Pacte migratoire

L'un des paradoxes majeurs du rapport concerne l'espace Schengen.

Alors même que le nouveau Pacte européen entre progressivement en vigueur, onze États Schengen ont rétabli des contrôles aux frontières intérieures.

Pour Frontex, cette situation traduit une tension croissante entre :

- libre circulation ;
- sécurité ;
- contrôle migratoire.

L'Europe continue donc à afficher un discours de mobilité tout en renforçant ses frontières.

13. Les centres de retour hors Europe se normalisent

Le rapport confirme également l'émergence d'un nouveau modèle européen :

la création de centres de retour dans des pays tiers.

Cette évolution est particulièrement importante pour les pays du Maghreb.

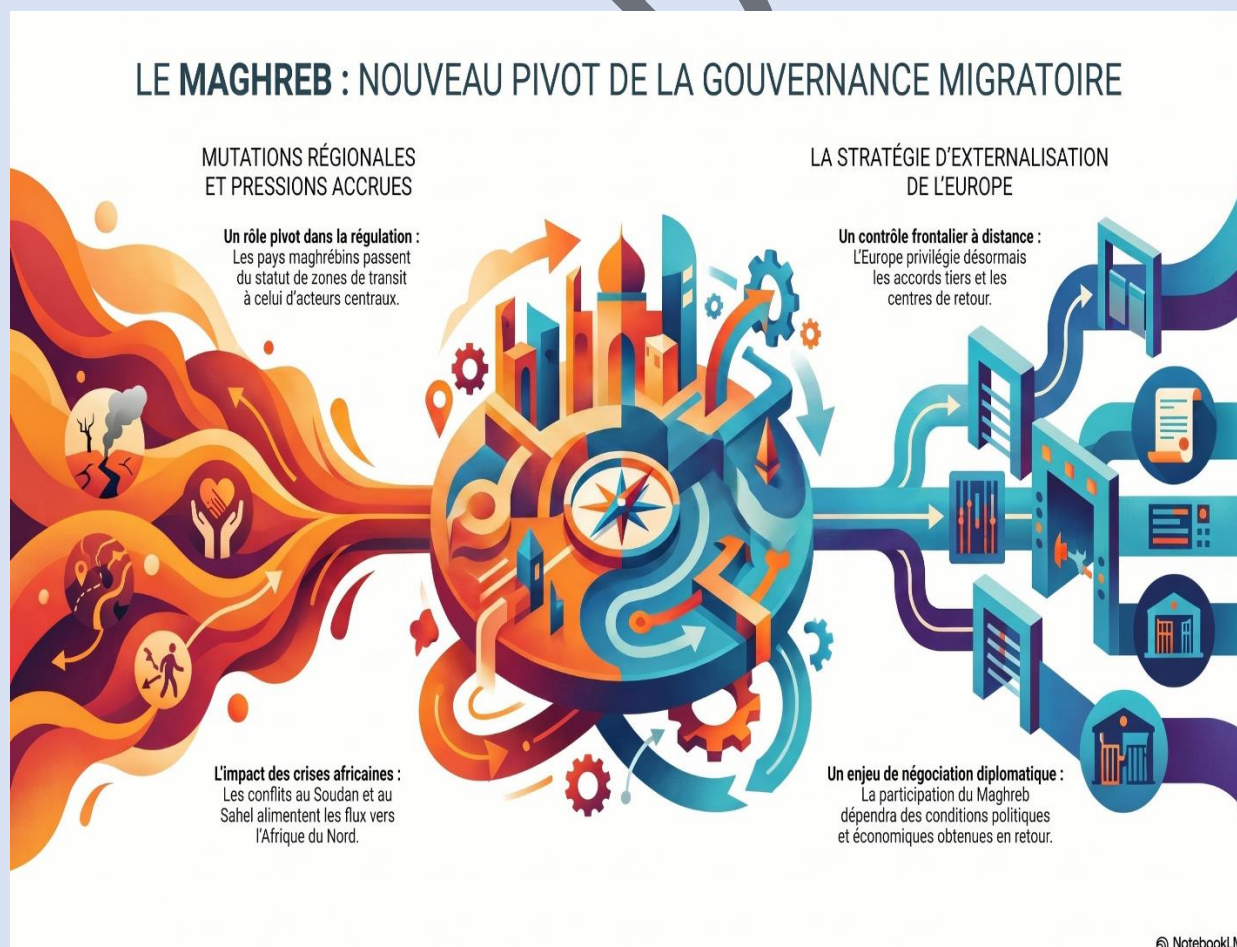
Même si aucun pays nord-africain n'est explicitement cité dans cet extrait, la logique politique est claire :

- transférer une partie de la gestion migratoire hors du territoire européen ;
- renforcer les accords avec les pays voisins ;
- réduire la présence des migrants sur le territoire de l'UE.

C'est précisément ce que plusieurs chercheurs qualifient aujourd'hui de « frontière externalisée ».

14. Ce que révèle réellement le rapport pour le Maghreb

Au-delà des données techniques, le document laisse apparaître trois tendances lourdes :



Première tendance : le Maghreb devient un espace de régulation migratoire

Les pays maghrébins ne sont plus seulement des pays de transit.

Ils deviennent progressivement des acteurs centraux de la gouvernance migratoire euro-africaine.

Deuxième tendance : les crises africaines pèseront davantage sur l'Afrique du Nord

Les conflits au Soudan, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique continueront d'alimenter des mouvements vers la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

Troisième tendance : l'Europe privilégie désormais le contrôle externe

Le rapport confirme que l'avenir des politiques migratoires européennes repose de plus en plus sur :

- les accords avec les pays tiers ;
- les centres de retour ;
- le contrôle à distance des frontières.

La véritable question n'est donc plus seulement de savoir comment gérer les migrations. Elle est de déterminer jusqu'où les pays du Maghreb accepteront de participer à l'externalisation des frontières européennes, et à quelles conditions politiques, économiques et diplomatiques.